

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 septembre 2018**

Arrondissement de

Metz



Commune
de

SERVIGNY-LÈS-SAINTÉ-BARBE

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

L'an deux mille dix huit et le dix neuf septembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents :

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe
Mme Nadia SIMON, Adjointe
M. Serge BATISSE, Conseiller
Madame Jeannine GRONNWARD, Conseillère
Madame Myriam BRION, Conseillère
M. Vincent MOHR, Conseiller
M. Gérard BARDIN, Conseiller

Etaient absents :

M. Thierry DRIES, qui a donné procuration à Mme Anne-Marie HEIB,
Mme Valérie ROGE, qui a donné procuration à Mme Jeannine GRONNWARD,
M. Sébastien GAUGE, qui a donné procuration à Mme Myriam BRION.

Date de la convocation : 13/09/2018

Date d'affichage CR : 20/09/2018

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de pouvoir : 3

Monsieur Gérard BARDIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : une motion sur la Sécurité Routière sur la RD 603. Ajout adopté à l'unanimité.

DCM N° 25/2018 : PROJET MAM – CHOIX MAITRE D'ŒUVRE et DEMANDE DE SUBVENTION.

Vu la construction d'un groupe scolaire par le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire de FAILLY et environs) à VANY,

Vu la désaffectation des écoles de la commune à compter de la mise en service dudit groupe et du déménagement total des classes implantées dans la commune de Servigny Lès Sainte Barbe,

Vu le besoin d'un service de garde des enfants dans la commune et ses environs proches,

Vu l'étude planifiée avec les services « Modes d'Accueil du Jeune Enfant » du conseil départemental,

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal, suite à la délibération N°29/2017 DU 30/06/2017,

Sur proposition du Maire et de Serge BATISSE, vice-président de la commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le devis présenté par le bureau d'études SATM 101 rue de Thionville 57300 AY SUR MOSELLE, pour l'opération « Création d'une MAM – (Maison d'Assistantes Maternelles)- dans l'ancienne Ecole », comprenant des travaux de plâtrerie, menuiserie intérieure et extérieure, électricité – chauffage, sanitaires – ventilations, peinture – sols souples , serrurerie (soit 6 lots), avec naturellement une partie Maître d'œuvre, Bureau de Contrôle et Coordonnateur SPS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de réaliser lesdits travaux,

DECIDE de choisir comme Maître d'œuvre, le bureau d'études SATM, sise au 101 rue de Thionville 57300 AY SUR MOSELLE,

DECIDE de retenir la proposition du bureau d'études SATM, sis au 101 rue de Thionville 57300 AY SUR MOSELLE, à savoir les 6 lots pour un montant de 114 400 € HT, le Bureau de Contrôle pour 1400 € HT et la maîtrise d'œuvre pour 9000 € HT, soit un total général de 126 200 € HT ou 151 440 € TTC

DECIDE de demander auprès de Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement une subvention au titre de la Dotation pour Equipement des Territoires Ruraux de 50480€

DECIDE de demander auprès de Monsieur le Préfet de la Région GRAND EST, au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales, une subvention d'un montant de 20 000 €

DECIDE de demander auprès du Conseil départemental une subvention, au titre de l'AMITER, d'un montant de 55717.30 €.

CHARGE le Maire de faire ces demandes et de déposer les dossiers relatifs,

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant ces demandes,

AUTORISE le Maire à signer tous autres documents concernant cet achat,

DIT que la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2019.

DCM N° 26/2018 : REPAS ANNUEL DES AINES ET DU PERSONNEL

Mme SIMON, adjointe chargée du pôle Ecole – Social – Fêtes communales et Fleurissement, expose l'organisation du repas annuel des aînés et du personnel communal de SERVIGNY LES SAINTE BARBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de maintenir ce repas annuel,

AUTORISE le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence.

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

DCM N° 27/2018 : COLIS ANNUEL DES AINES DE PLUS DE 75 ANS.

Mme SIMON, adjointe chargée du pôle Ecole – Social – Fêtes communales et Fleurissement, expose l'organisation du colis annuel aux personnes âgées de plus de 75 ans et demeurant à SERVIGNY LES SAINTE BARBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de maintenir ce colis annuel,

AUTORISE le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence.

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

DCM N° 28/2018 : PLAN HIVERNAL 2018 - 2019.

Sur proposition du maire, vu l'acquisition d'une lame à neige et d'un épandeur à sel, afin de faire face aux contraintes hivernales période 2018/2019, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

1° DECIDE :

- Aucun bac à sel ne sera disposé dans les rues de la commune,
- En fonction des avis de risques hivernaux pour la neige et/ou autres contraintes hivernales, un salage de prévention sera mis en place par la commune sur les rues visées ci-dessous,
- En cas de chute de neige, la nuit, le passage de la lame à neige suivi d'un épandage de sel sera effectué à partir de 5 heures du matin dans les rues visées ci-dessous,
- En fonction des chutes de neige, dans la journée, l'heure du passage sera adaptée aux contraintes météorologiques,
- Le traitement des rues communales et/ou places publiques sera prolongé dans la journée en fonction des disponibilités du personnel communal,
- Le passage de la lame à neige s'effectuera dans les rues visées à condition que le stationnement des véhicules privés n'entrave pas le passage des matériels en toute sécurité.

Les rues concernées par ce traitement communal sont :

- Rue des marronniers dans sa totalité
- Rue du pont béron
- Rue du Gras foin
- Chemin de Metz (depuis la RD 69^E jusqu'au parking du cimetière)
- Lotissement l'écuelle (en fonction des possibilités de dépose de la neige)
- Chemin Communal « derrière le village » (à l'arrière de la rue principale) – uniquement dans la partie comprise entre la Route de Nouilly et la ruelle située entre le 59 et le 61 de la rue principale –
- Desserte de l'atelier municipal (entre l'accès à l'atelier municipal et le croisement chemin rural et RD 69^E)

2° RAPPELLE : le traitement hivernal des trottoirs reste de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires riverains de toutes les rues du village.

DCM N° 29/2018 : ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE.

Programmé pour le DIMANCHE 16 décembre 2018 à 15h00, l'arbre de Noël des enfants de Servigny-lès-Sainte Barbe se déroulera en trois temps :

- une représentation théâtrale du TADAJU,
- une visite du père Noël et
- un goûter offert par la municipalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'offrir un cadeau d'un montant de vingt-cinq € aux enfants de la commune nés entre 2008 et 2018 inclus.

AUTORISE le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence.

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

DCM N° 30/2018 : ETABLISSEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de poursuivre la rédaction de ce bulletin municipal annuel et d'en assurer sa publication dans la première quinzaine de janvier 2019.

DCM N° 31/2018 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Vu la circulaire ministérielle N°18-022470-D du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ?

Vu la mise en place, à la date du 9 janvier 2019 en lieu et place des commissions administratives de révisions des listes électorales, de la commission de contrôle créée par la loi N°2016-1048 du 1^{er} août 2016,

Sur demande du maire, la liste des conseillers, pris dans l'ordre du tableau pour les communes de moins de 1000 habitants, prêts à participer aux travaux de cette commission de contrôle, s'établit ainsi :

- M. BATISSE Serge
- Mme. ROGE Valérie.

DCM N° 32/2018 : MOTION SECURITE ROUTIERE sur la RD 603.

Le Conseil municipal de SERVIGNY LES SAINTE BARBE rappelle le caractère très accidentogène de la Route Départementale 603 entre Metz et Saint-Avold, et plus particulièrement sur la portion entre COINCY/COLLIGNY et COURCELLES CHAUSSY.

Le nombre d'accidents mortels y est très élevé.

Economiquement, l'intérêt de cet axe n'est plus à démontrer, qu'il s'agisse de la portion Courcelles - chaussy / Metz d'un côté, ou Vigy / Pange de l'autre.

Le Conseil municipal de SERVIGNY LES SAINTE BARBE, à l'**unanimité**, demande en conséquence à Monsieur le Président du conseil départemental de programmer au plus vite la réalisation des aménagements nécessaires à la sécurisation de cette voirie départementale et plus particulièrement la création d'un giratoire pouvant absorber avec efficacité la forte densité du trafic quotidien au carrefour de PUCHE.

POINT 9 – DIVERS :

- a. Communication sur les travaux du groupe scolaire
Les travaux avancent avec une programmation de « livraison » de l'ensemble pour la rentrée de la Toussaint.
- b. Fibre
Les installations complètes avec raccordement à un opérateur sont en cours sur la commune.
La réunion publique de commercialisation aura donc lieu le vendredi 5 octobre de 14h à 19h et le samedi 6 octobre 2018 de 9h à 13h au foyer socio culturel de Servigny Lès Sainte Barbe.

Lors de ces deux réunions publiques, des commandes pourront être prises par le FAI (pour l'heure ORANGE).

c. Communication sur le droit de préemption urbain.

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage du Droit de Préemption Urbain, conformément à l'avis émis par la Commission Urbanisme, lors d'une vente Chemin de Metz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 (vingt deux heures et trente minutes) et arrêtée à sept délibérations du N° 25/2018 à N° 32/2018.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 20 septembre 2018.
Joël SIMON, Maire